



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf juin à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, Maire.

Convocation :
23/06/2015
Date d'affichage :
22/06/2015

Membres en exercice : 29
Présents : 27
Représentés : 2
Votants : 29

Étaient présents :
Monsieur Éric BAREILLE
Madame Maria BOISANTÉ
Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ
Monsieur Jean-Marc MELLIÈRE
Monsieur Robert LEBRUN
Madame Martine AMRANE
Monsieur Rachid BENYACHOU
Madame Marie-Odile MARCISSET
Monsieur Isa TOPALOGU
Madame Nathalie CHARPENTIER
Monsieur Luc GOISLARD de MONSABERT
Madame Chantal VEYSSADE
Monsieur Florent DUPRIEZ
Madame Françoise CELESTIN
Madame Hélène DEMAN
Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY
Madame Jessica DELATTRE
Monsieur Ahmed EL MIMOUNI
Madame Sylvie JAMI
Monsieur Serge BARDY
Madame Catherine GUILCHER
Monsieur Stéphane DIGOL-N' DOZANGUE
Monsieur Jérôme DUMOULIN
Madame Patricia LAMBERT
Monsieur Didier EUDE
Madame Laurence PAROUTY
Monsieur Vincent WEILER

Étaient absents et représentés :

Donne procuration à :

Madame Françoise COSTO
Madame Françoise GAUDOT

Madame Chantal VEYSSADE
Madame Catherine GUILCHER

Secrétaire de séance : Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ

ORDRE DU JOUR
LUNDI 29 JUIN 2015 A 20H30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 juin 2015
- 1.2 - Informations relatives aux décisions prises par le Maire

II - FINANCES

- 2.1 - Groupe scolaire du Balory : jury de concours
- 2.2 - Avenant n°1 à la convention de mandat pour la réalisation du groupe scolaire du quartier de Balory
- 2.3 - Réserve parlementaire 2016 : cheminements piétons Vallée de Bailly
- 2.4 - Réserve parlementaire 2016 : renouvellement régie spectacle Ferme des Arts

La séance est déclarée ouverte à 20 h 45

POINT 1.1 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2015 a été approuvé à l'unanimité.

POINT 1.2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Décision n°25 du 12 mai 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer le marché n°2015M05 relatif à une mission d'expertise, de conseil et d'assistance pour la passation d'un marché d'assurances avec le Cabinet Henri Abecassis, 58/70 chemin de la Justice 92290 CHÂTENAY-MALABRY. Les dépenses seront réglées par application du prix forfaitaire prévu au Détail des Prix Global et Forfaitaire pour un montant de 2 100 € HT. Le présent marché est établi pour une durée égale à la mission, soit jusqu'à la mise en place de l'ensemble des marchés objets du présent contrat. Ces derniers devront impérativement prendre effet au 1^{er} janvier 2016 et seront exécutés dans les conditions prévues au présent marché.

Décision n°26 du 17 juin 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide la convention pour l'aménagement graphique de deux transformateurs de la commune (un proche de Jean Rostand, l'autre situé devant le collège Jean Vilar) avec la société A'GRAPH représentée par Monsieur Vincent VIEU située 3 rue du Charbon Blanc 91100 CORBEIL-ESSONNES et la société Sem@for77 représentée par Sidney HUE située 30 avenue Edouard Belin 92500 RUEIL-MALMAISON à compter du 23 juin 2015 jusqu'au 5 août 2015 pour un montant total de 2 040 € TTC (dont 1 360 € TTC à la charge de Sem@for77 et 680 € TTC à la charge de la commune).

Décision n°27 du 18 mai 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer la consultation relative à une mission de programmation pour l'accompagnement technique et humain relatif aux travaux de réhabilitation des restaurants scolaires de la ville de Vert-Saint-Denis avec ESPELIA SAS, 89 rue Porte Dijeaux 33000 BORDEAUX. Les dépenses seront réglées par application du prix forfaitaire prévu à la Décomposition des Prix Global et Forfaitaire pour un montant de 14 980,00 € HT. La présente consultation sera exécutée dans les conditions prévues et prendra effet à sa date de notification et est établie pour une durée égale à la mission soit jusqu'à fin 2017 lorsque l'ensemble des restaurants scolaires fonctionneront tel qu'il est prévu à l'issue de ce programme de réhabilitation en cuisines mixtes et/ou offices.

Décision n°28 du 26 mai 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer le marché n°2015M07 relatif au réaménagement de l'accueil de la mairie, modification du sas d'entrée et aménagement des locaux de la Police Municipale avec :

Lot n° 1 : Gros œuvre / carrelage :

Titulaire : GROUPE NC RENOVATION, Zac du Bois des Saints Pères, Rue de la Coulée Verte-77240 CESSON - Montant : 22 541,39 € HT

Lot n° 2 : Couverture / désenfumage :

Titulaire : ECOBAT 77, 9, rue des Champarts, ZI - 77820 LE CHATELET-EN-BRIE - Montant : 13 483,85 € HT

Lot n° 3 : Menuiseries extérieures / serrurerie / métallerie

Titulaire : BASLE SAS, 8 route d'Ocquerre - 77440 LIZY-SUR-OURCQ - Montant : 32 500,00 € HT

Lot n° 4 : Menuiseries intérieures bois

Titulaire : ID'EES 89, 20-22 rue Gérot - 89000 AUXERRE - Montant : 15 350,00 € HT

Lot n° 5 : Faux plafond / cloison / doublage

Titulaire : ID'EES 89, 20-22 rue Gérot - 89000 AUXERRE - Montant : 13 200,00 € HT

Lot n° 6 : Électricité

Titulaire : GUYARD VENISSE, 53 rue du Pet au Diable - 77000 VAUX-LE-PENIL - Montant : 16 000,00 € HT

Lot n° 7 : Plomberie / chauffage / ventilation

Titulaire : RMH, 24 rue du Pavé du Roy - 77370 MAISON ROUGE - Montant : 7 916,85 € HT

Lot n° 8 : Peinture / revêtement de sol souple

Titulaire : AEC, Impasse du Bel Air - 77000 LA ROCHETTE - Montant : 10 800,00 € HT

Le présent marché prendra effet à la date de notification et après envoi de l'ordre de service de début des travaux et que le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 4 mois, dont 1 mois de préparation. Les prestations seront rémunérées à la fois par application de prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix renseigné par les titulaires.

Décision n° 29 du 28 mai 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer l'avenant n°1 au marché n°2013M15 relatif à une prestation d'entretien de bâtiments communaux et de nettoyage de vitres avec VEGA CONSEIL SECURITÉ 147, rue de la Papeterie 91100 CORBEIL-ESSONNES pour un montant de €. Le présent marché est prolongé d'un mois et trois semaines, soit jusqu'au 31 août 2015 inclus et sera exécuté selon les dispositions prévues dans les documents particuliers du marché et qu'en application du Code des Marchés Publics, cette prolongation ne bouleverse pas l'économie générale du marché.

Décision n° 30 du 2 juin 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer une convention d'occupation précaire avec le centre hospitalier Marc Jacquet de Melun pour la location du pavillon situé 21 rue Salvador Allende du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015, pour un montant de 10 640 € le trimestre.

POINT 2.1 : GROUPE SCOLAIRE DU BALORY : JURY DE CONCOURS

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les membres du jury de concours conformément aux articles 22 et 25 du Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT que la liste présentant le plus fort reste à la représentation proportionnelle ne présente pas de candidat pour le jury de concours,

CONSIDÉRANT que les commissions municipales doivent être représentatives des différentes tendances composant le conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir procédé au vote à main levée, mode de scrutin approuvé à l'unanimité des membres présents pour la composition du jury,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- nombre de votants : 29
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre d'abstentions : 6 (Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT, M. DUMOULIN, M. EUDE)

- **APPROUVE** le pré-programme fonctionnel du projet,
- **ARRÊTE** l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération :
 - pour la 1^{ère} phase de travaux à 4 036 794 € HT
 - pour la 2^{ème} phase de travaux à 574 903 € HT
 - Pour la 3^{ème} phase de travaux à 339 608 € HT
- **FIXE** à trois le nombre maximum de candidats admis à remettre une offre dans le cadre de cette procédure de concours,
- **FIXE** la prime à verser à chaque concurrent admis à présenter un projet à 11 000 € HT, soit 13 200 € TTC,
- **ÉLIT**, après proposition des candidatures suivantes, les 5 membres titulaires et leurs suppléants comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Maria BOISANTE	Isa TOPALOGU
Rachid BENYACHOU	Jessica DELATTRE
Jean -Marc MELLIÈRE	Serge BARDY
Robert LEBRUN	Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ

Laurence PAROUTY

Vincent WEILER

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions des articles 70 et 74-II du code des marchés publics sur la base du pré programme fonctionnel détaillé, annexé à la présente délibération.

POINT 2.2 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DU GROUPE SCOLAIRE DU QUARTIER DE BALORY

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de doter le quartier du Balory d'un groupe scolaire pour répondre aux besoins de scolarité des enfants des familles qui viendront s'y installer,

CONSIDÉRANT le pré-programme définitif, réalisé par le bureau d'étude EXPRIMME, établissant le coût prévisionnel des travaux estimés, l'économie générale de l'opération et son planning prévisionnel,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un avenant n°1 à la convention de mandat signée le 13 janvier 2015 en vue de modifier ses annexes comme suit :

- le programme technique de l'opération (annexe 1),
- l'économie générale de l'opération (annexe 2),
- le planning prévisionnel (annexe 3),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- nombre de votants : 29
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre d'abstentions : 6 (Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT, M. DUMOULIN, M. EUDE)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mandat signée le 13 janvier 2015 et la mise à jour de ses annexes, précisant le programme technique de l'opération (annexe n°1), son économie générale (annexe N°2) et le planning prévisionnel (annexe n°3) s'y rapportant,

- **AUTORISE** le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 et ses annexes, à la convention de mandat relative à la construction du groupe scolaire du quartier du Balory et tout document s'y rapportant.

POINT 2.3 : RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2016 - PRIORITÉ 1: CHEMINEMENTS PIÉTONS VALLÉE DE BAILLY

CONSIDÉRANT la possibilité pour la commune de solliciter l'attribution de subventions provenant de la réserve parlementaire au titre de l'année 2016,

CONSIDÉRANT que la mise aux normes des cheminements piétons et de l'accessibilité à l'espace vert de la vallée de Bailly est un projet qui entre dans le plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics, démarche dans laquelle la commune s'est engagée depuis le 28 juin 2010,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

ARRÊTE le montant des travaux à réaliser à hauteur de à 29 499,73 € HT soit un montant total de 35 399,68 € TTC,

PRÉCISE que la commune assurera le financement du reliquat sur ses fonds propres,

ARRÊTE le plan de financement de l'opération qui se présente comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Requalification des accès à l'espace vert de la vallée de Bailly	29 499,73 €	Subvention réserve parlementaire	14 749,86 €
TVA	5 899,95 €	Fonds propres	20 589,82 €
TOTAL	35 339,68 €	TOTAL	35 339,68 €
		FCTVA N+1 (16,404%)	5 797,12 €
		Coût net commune	14 792,70 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention sur la réserve parlementaire 2016 à hauteur de 14 749,86 € et à signer tout document s'y rapportant,

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2016.

POINT 2.4 : RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2016 - PRIORITÉ 2: RENOUVELLEMENT RÉGIE SPECTACLE FERME DES ARTS

CONSIDÉRANT la possibilité pour la commune de solliciter l'attribution de subventions provenant de

la réserve parlementaire au titre de l'année 2016,

CONSIDÉRANT que l'utilisation de la salle de spectacles et de son matériel répond aux besoins des acteurs socio-culturels et culturels locaux, et ce faisant contribue à l'animation culturelle du territoire communal,

CONSIDÉRANT la vétusté du matériel de sonorisation, d'éclairage et de projection de cette salle de spectacles qui par conséquent, a besoin d'être renouvelé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

ARRÊTE la liste suivante du matériel à acquérir pour équiper la salle comme suit :

- Renouvellement des enceintes de façade
- Achat de câbles
- Achat d'un écran de vidéoprojection
- Renouvellement de la machine à fumée
- Achat d'un parc micro
- Achat d'une sono portative
- Achat de bloc de gradateur pour la lumière
- Achat de fly-case de rangement pour la protection du matériel
- Achat de matériel de rangement pour sécurisation du matériel

PRÉCISE que la commune assurera le financement du reliquat sur ses fonds propres et

ARRÊTE le plan de financement de l'opération qui se présente comme suit :

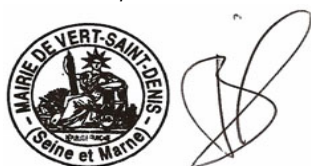
DÉPENSES (HT)		RECETTES	
Enceintes de façade	1 300,00 €	Subvention réserve parlementaire	5 254,56 €
Écran de vidéoprojection	1 279,00 €		
Toile de vidéoprojection	999,00 €	Fonds propres	7 356,40€
Sono portative	598,00 €		
Rideaux de fond de scène	536,00 €		
Micros	1 932,00 €		
Câbles	1 151,75 €		
Matériel de rangement	1 117,00 €		
Utilitaires (machine à fumée, pieds de micro...)	1 596,38 €		
TOTAL	10 509,13 €		
TVA (20%)	2 101,83 €		
TOTAL T.T.C	12 610,96 €	TOTAL	12 610,96 €
		FCTVA N+1 (16,404 %)	2 068,70€
		Coût net commune	5 287,70 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention sur la réserve parlementaire 2016 à hauteur de 5 254,56 et à signer tout document s'y rapportant,
DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, Vert-Saint-Denis, le 2 juillet 2015

Le Maire,



Eric BAREILLE